

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 610

13 mars 2013

### SOMMAIRE

Abfin Holding S.A. ....	29238	Fris S.A. ....	29240
Acquamarina S.A. ....	29238	Glenn Arrow Portman S.à r.l. ....	29240
Acquamarina S.A. ....	29238	Innovatec-Lubtrading S.A. ....	29235
Aghinyo S.A. ....	29238	Ivaldi Alpha SICAV-FIS ....	29235
AKH Luxco II S.à r.l. ....	29238	Jena Investments Holding S.A. ....	29260
Aurora Holdings S.à r.l. ....	29272	Jena Investments S.A. ....	29260
Auxilia-Consult S.à r.l. ....	29238	Lansaire S.à r.l. ....	29234
Blue Vision S.à r.l. ....	29239	La Provençale S.à r.l. ....	29235
Blue Vision S.à r.l. ....	29237	Mazars Luxembourg ....	29236
Brasserie du Centre s.à r.l. ....	29237	Mexbrew S.à r.l. ....	29234
BTB Europe S.à r.l. ....	29239	MMK Finance S.A. ....	29236
Chester Properties I S.à r.l. ....	29239	MTEC Lux S.à r.l. ....	29234
Colux Real Estate S.à r.l. ....	29239	Ninive Holdings S.A. ....	29235
Crediassur S.à r.l. ....	29239	Ninive Holdings S.A. ....	29234
Dundeal (International) 12 S.à r.l. ....	29261	Oquendo Mezzanine II (S.C.A.) SICAR ...	29241
Epervier Patrimoine SPF S.A. ....	29240	Sun Side Holding S.A. ....	29280
Erwin Lellinger S.à r.l. ....	29239	Total Marine Solutions S.A. ....	29237
e.t. Group S.à r.l. ....	29237	Transports Internationaux ROGER BOCK	.....
Financial Solutions S.A. ....	29240	.....	29237
Fini S.A. ....	29240	Tuilia Invest S.A. ....	29236
Fiumano s.à r.l. ....	29240	Volans S.à r.l. ....	29237

**Lansaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 125.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018766/10.

(130021902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**MTEC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare.  
R.C.S. Luxembourg B 114.746.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013018824/10.

(130022170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.844.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 24 janvier 2013:

1. Le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

2. Ratification de la cooptation de Monsieur Stefan Boermans ayant son adresse au 369, Schiphol Boulevard, Tower F, 7<sup>ème</sup> étage, NL-1118-BJ Schiphol en tant qu'administrateur, coopté par le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2012. Son mandat a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013018829/20.

(130022159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 172.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013018794/14.

(130022577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**La Provençale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 3, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 8.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013018765/14.

(130022564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Innovatec-Lubtrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 109.641.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013018731/10.

(130022327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.844.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013018830/10.

(130022163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 154.204.

Il résulte d'une résolution écrite du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2012 que Thomas Nummer, né le 24 avril 1969 à Trèves, Allemagne, et résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée déterminée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Il résulte de cette démission de cette nomination que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur William Potts, administrateur;
- Monsieur Clas Rönnlöv, administrateur; et
- Monsieur Thomas Nummer, administrateur.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

IVALDI ALPHA SICAV-FIS

Un mandataire

Référence de publication: 2013018718/20.

(130022049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**MMK Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 84.464.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 12 décembre 2012*

Le conseil d'administration a décidé de nommer en tant que Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2017:

Monsieur Alexander Dovzhenok, né le 22 février 1980 à Magnitogorsk, Chelyabinsk Region, Russie, 'Head of Corporate Treasury', demeurant au 12, Ocityabrskayastr., apt. 34, Magnitogorsk, Russie, administrateur de catégorie A et Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour MMK FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013018817/18.

(130022425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Mazars Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 159.962.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 Décembre 2012*

En vertu de l'article 51 LSC, le conseil d'administration du 28 novembre 2012 a coopté Monsieur Lionel Gotlib, né le 31 mars 1957 à F-75019 Paris, et demeurant professionnellement à F-92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault, aux fonctions d'administrateur ainsi que délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire.

L'assemblée générale entérine la décision du conseil et procède à l'élection définitive.

L'assemblée confirme que le mandat de l'administrateur et délégué à la gestion journalière ainsi nommé a pris effet le 28 novembre 2012 et viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013018806/17.

(130022121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Tulia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 130.881.

*I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au siège social, le 1<sup>er</sup> février 2013*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain THILLENS en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

*II. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Cornelia METTLEN ainsi que du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TULIA INVEST S.A.

Référence de publication: 2013019020/19.

(130022173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Total Marine Solutions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.064.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019016/9.

(130022030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Transports Internationaux ROGER BOCK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9378 Hoscheid, 14, Geisseck.

R.C.S. Luxembourg B 96.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018979/9.

(130022176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Volans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.208.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019044/9.

(130022547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Brasserie du Centre s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4743 Pétange, 1, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 154.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019173/9.

(130023290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Blue Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.415.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019153/9.

(130023440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**e.t. Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 59, rue Théodore De Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 106.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019085/9.

(130023280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Auxilia-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019103/9.

(130022873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019112/9.

(130022938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Acquamarina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019113/9.

(130023199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Acquamarina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019114/9.

(130023209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Aghinyo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 165.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019121/9.

(130023060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**AKH Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.650.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019122/9.

(130022738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Blue Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.415.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019152/9.

(130023439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**BTB Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1137 Howald, 5, rue Neil Armstrong.

R.C.S. Luxembourg B 159.762.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019176/9.

(130023152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019186/9.

(130023407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019211/9.

(130022812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Crediassur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019223/9.

(130023287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Erwin Lellinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6634 Wasserbillig, 8, rue des Marais.

R.C.S. Luxembourg B 143.767.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019241/9.

(130023129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Epervier Patrimoine SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019248/9.

(130023149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Financial Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 131.269.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019262/9.

(130023059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Fini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.250.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019274/9.

(130023151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Fris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

Le Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019280/9.

(130023048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Fiumano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4985 Sanem, 33, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019276/9.

(130023293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019285/9.

(130023410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Oquendo Mezzanine II (S.C.A.) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.786.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of January.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of OQUENDO MEZZANINE II (S.C.A.) SICAR a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.585 (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up on 16 July 2012, by the enacting notary and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2360 dated 21 September 2012. The Articles have not yet been amended.

The extraordinary general meeting of the partners of the Company (the "Meeting") elects as chairman, Mr. Tobias SEIDL, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Nicolas GERIQUE residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the thirty one thousand and two (31.002) shares divided into one (1) Management Share and thirty one thousand and one (31.001) Class C Shares of no par value, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the partners represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following:

*Agenda:*

1. Full restatement of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The extraordinary general meeting of partners resolves to fully restate the Articles of the Company.

As a consequence of the above decision, the extraordinary general meeting of partners resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "New Articles"):

**"I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Definitions.** Except as otherwise defined or as the context may otherwise require, capitalised words and expressions shall have the meanings as set out in the Memorandum or as set out below:

"Articles" means these articles of association;

"Associate" means any person in relation to any undertaking ("U"), a parent undertaking of U, a subsidiary undertaking of U, a subsidiary undertaking of a parent undertaking of U or a parent undertaking of a subsidiary undertaking of U, provided however that a Portfolio Company shall not be deemed to be an Associate of the General Partner or the Investment Advisor by reason only of an investment by the Partnership in such Portfolio Company;

"Class A Shares" means shares in the Partnership designated as "Class A Shares" having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles and the Memorandum;

"Class B Shares" means shares in the Partnership designated as "Class B Shares" having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles and the Memorandum;

"Class C Shares" means shares in the Partnership designated as "Class C Shares" having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles and the Memorandum;

"Commitment(s)" means the amount committed by the Limited Partner to the Partnership (and accepted by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum);

The total commitment of each Limited Partner shall be recorded in a Subscription Agreement to be entered into between the Partnership and such Limited Partner, whereby such Limited Partner will commit to pay in one or several tranches as requested by the General Partner at First Drawdown and at Further Drawdowns;

"CSSF" means the Luxembourg supervisory authority of the financial sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier);

"Custodian" means the custodian of the Partnership;

"Defaulting Limited Partner" means any Partner failing to pay to the Partnership any amount required to be paid under a Drawdown Notice;

"Drawdown(s)" means a Commitment which shall be callable by the General Partner as needed to complete Investments or to satisfy expenses of the Partnership;

"Drawdown Notice" means a notice given in writing by the General Partner to any Limited Partner, in such form as the General Partner may determine, requesting the Limited Partner to pay a Drawdown;

"EUR" means the currency of certain member states of the European and other European countries who have adopted the euro as their common currency;

"EVCA" means European Venture Capital Association;

"Final Closing Date" means the last day of the Subscription Period;

"First Drawdown" means in relation to a Limited Partner subscribing on the Initial Closing Date, the amount determined by the General Partner which such Limited Partner shall contribute on the Initial Closing Date to the Partnership pro rata to its Commitment.

All sums contributed to the Partnership by Limited Partners by way of First Drawdown shall amount to a minimum of one per cent (1%) of Total Commitments;

"Further Drawdowns" means any drawdowns after the First Drawdown;

"General Partner" means OQUENDO Management S.á r.l., as the holder of the Management Share(s);

"Initiator(s)" means the initiator(s) of the Partnership;

"Initial Closing Date" means the date chosen for the first closing of the Partnership by the General Partner or as stated in the Memorandum;

"Investments" means an investment or investments acquired by the Partnership (either directly or indirectly) including but not limited to subordinated debt, shares, debentures, convertible loan stock, options, warrants or other securities and loans (whether secured or unsecured) and any other alternative structures in the form of debt, mezzanine, warrants or other structured securities made to any undertaking or other entity;

"Investment Advisor" means the investment advisor to the Partnership, being OQUENDO CAPITAL, S.L., a private limited liability company (Sociedad de Responsabilidad limitada) organised under the laws of Spain or any successor investment advisor thereto appointed by the General Partner from time to time pursuant to an investment advisory agreement;

"Investment Period" means the period as defined in the Memorandum;

"Law" means together the SICAR Law and the 1915 Law;

"Limited Partner(s)" means any person who becomes an investor and limited partner (associé commanditaire) of the Partnership and whose liability is limited to the amount of its Commitment in the Partnership;

"Management Share" means the share in the Partnership designated as "Management Share" to be offered exclusively to the General Partner;

"Memorandum" means the confidential information memorandum in respect of the Partnership as amended from time to time;

"NAV" means net asset value, calculated in accordance with Luxembourg GAAP;

"Partners" means the General Partner and any Limited Partner as defined above;

"Partnership" means OQUENDO MEZZANINE II (SCA) SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque);

"Preferred Return" means that the Limited Partners shall have the right to receive an annual rate of eight per cent (8%) (compounded annually on the anniversary of the first drawdown date) on the daily amount (calculated on the basis of a 365 day year) (if any) by which: (i) the aggregate cumulative amounts paid to the Partnership by the Limited Partners (excluding any amounts equal to interest paid by Limited Partners pursuant to clause 7.12 (Defaulting Limited Partners) and 7.13 (Subsequent Limited Partners)); exceeds (ii) the aggregate cumulative amounts received by Limited Partners from the Partnership excluding any amounts equal to interest distributed to Limited Partners pursuant to clause 7.13 (Subsequent Limited Partners);

"RCS" means "Registre de Commerce et des Sociétés" which is the trade and companies register of Luxembourg-City;

"Share(s)" means, unless the context otherwise requires, the Management Share, a Class A Share, a Class B Share and/or Class C Share in the Partnership;

"SICAR Law" means the Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital;

"Subscription Agreement(s)" means an agreement entered into between each and every potential Limited Partner and the General Partner acting for and on behalf of the Partnership pursuant to which potential investors subscribe Shares in the Partnership;

"Supervisory Committee" means the supervisory committee established by the General Partner in accordance with these Articles and the Memorandum;

"Total Commitments" means the aggregate amount for the time being of all of the Commitments of the Limited Partners;

"Valuation Date" means the date of the valuation of the Partnership's assets;

"1915 Law" means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;

#### **Art. 2. Name.**

2.1 There is hereby established between OQUENDO Management S.à r.l, the subscriber of the Management Share as the General Partner and the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued a partnership in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), a single compartment structure under the name of OQUENDO MEZZANINE II (SCA) SICAR, which will be governed by the Law, as well as by these Articles and managed in accordance with the Memorandum. The SICAR status may only be abandoned by the Partnership with the prior approval of the CSSF and the unanimous consent of the Partners.

2.2 All documents drafted by the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership followed by "société en commandite par actions" or "SCA" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" or "SICAR", the address of the registered office of the Partnership and the initials "RCS Luxembourg", followed by the number under which the Partnership is registered with the Luxembourg RCS.

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

#### **Art. 4. Purpose.**

4.1 The objective of the Partnership is to invest the funds available to it in assets representing risk capital within the meaning of Article 1 of the SICAR Law and CSSF circular 06/241 in order to provide its investors with the benefits of the results of the management of its assets in consideration for the risk which they incur.

4.2 Further, the Partnership may take any measures and carry out any operation or transaction, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law and in accordance with the Memorandum.

**Art. 5. Term.** The Partnership is incorporated for a limited period of 10 years as from its Initial Closing Date unless otherwise provided for in the Memorandum and in accordance with the Law.

## **II. Capital - shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 The Partnership's share capital shall be variable and at all times shall be equal to its NAV, as determined in accordance with Article 9 hereafter.

6.2 The minimum capital of the Partnership, which must be achieved within twelve (12) months, after the date on which the Partnership was authorised as a "société d'investissement en capital à risque" or "SICAR" under the SICAR Law, shall be one million euro (EUR 1,000,000).

6.3 The General Partner is authorised, without limitation starting on the date of publication of the incorporation deed of the Partnership, to issue fully paid Shares at any time at the price per Share determined in accordance with Article 9 hereof without reserving a preferential right to existing Limited Partners to subscribe to the Shares to be issued.

6.4 The Shares may only be subscribed to by well-informed investors within the meaning of Article 2 of the SICAR Law.

6.5 The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any issue as referred to above and to make such issue subject to payment at the time of issue of the Shares.

6.6 The General Partner is also authorized, without limitation, to accept subscription commitments for Shares from investors and to determine the conditions whereupon such subscription commitments may be drawn down and the conditions for the subsequent issue of Shares.

6.7 If, at any time, a Limited Partner who has committed to subscribe for Shares, fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner, the General Partner has the rights as set out in the Memorandum.

Any delay in payment will in addition entail the payment of an interest compensation as set out in article 7.5.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The General Partner shall subscribe for one Management Share.

7.3 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate ("certificat description nominatif") witnessing the registration of the relevant Partner in the share register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Partner.

7.4 A share register shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

7.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Commitments may be called at any time at the sole discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Commitments in the same proportion and at the same time. Any delay in payment of a Further Drawdown amount will, without prejudice to any action which the Partnership may bring against the Defaulting Limited Partner, automatically entail and without it being necessary to proceed with any formality the payment of an interest compensation at a rate of Euribor three months plus five per cent on the amount outstanding in favour of the Partnership from the due date of the Drawdown Notice, such interest to be compounded daily as from the due date of the Drawdown Notice.

7.6 Limited Partners may neither transfer, assign, sell nor pledge all or part of their Shares and the relating obligations in the Partnership, except otherwise provided for in the Memorandum.

#### **Art. 8. Redemption.**

8.1 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers redemption to be in the best interest of the Partnership.

8.2 Upon a decision by the General Partner to redeem Shares as set out in Article 8.1, such redemption shall be up to the amount and in terms of the conditions specified by the General Partner in a notice served to the Limited Partners.

8.3 Shares will, unless otherwise determined at the discretion of the General Partner, be redeemed on a pro rata basis to the respective number of Shares held by each Limited Partner. Specific events which may give rise to a decision by the General Partner for redemption, may for example (i) be in order to distribute to the Limited Partners upon the disposal of an investment asset by the Partnership the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the Partnership has decreased below one million euro (EUR 1,000,000), which is considered as the minimum level for the Partnership to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation. Further, Shares may be redeemed on a compulsory basis in the event that it appears that a Limited Partner has ceased to be or is found not to adhere to be a well-informed investor as set out in Article 6.5 above.

8.4 The notice set out in Article 8.2 above, will specify the number of Shares to be redeemed, the Valuation Date and the date upon which such redemption shall be effective (the Redemption Date).

8.5 The redemption price to be paid for each Share so redeemed shall be calculated on the basis and in the manner as set out in Article 8.6 and 9 below, less any duties or costs to be incurred upon the disposal of the Partnership's assets as at the Redemption Date for purposes of the redemption.

8.6 In the event that the General Partner so decides and the relevant Limited Partner agrees thereto, the Partnership may offer payment of the redemption price other than in cash by way of allocation of assets from the investment portfolio of the Partnership to the Limited Partner, such assets being equal to the value of the Shares to be redeemed as confirmed by way of an auditor's statement. The nature and type of the assets so transferred will be determined on a fair and reasonable basis in the interest of all Limited Partners.

8.7 Immediately upon the Redemption Date, the relevant Limited Partner shall cease to be the owner of the Shares referred to in the notice set out in Article 8.2 and its name shall be removed from the register of Partners with respect to the redeemed Shares and it shall cease to have any rights with respect to the Shares so redeemed. The Shares so redeemed shall be cancelled by the Partnership as from the Redemption Date.

8.8 Payment of the redemption price shall be made by the Partnership to the respective bank account specified by the relevant Limited Partner concerned.

#### **Art. 9. Valuation principles.**

9.1 The NAV of the Shares, the issue and redemption prices of Shares in the Partnership shall, for the purposes of such redemption of Shares, be determined by the General Partner as often as the General Partner may think useful, but in no event less than four times a year as at 31st March, 30th June, 30th September and 31st December in accordance with Lux Gaap.

9.2 The NAV attributable to a particular class of Shares shall be the value of the total assets and distributions entitlements adjusted with the liabilities relating to that class on that Valuation Date.

9.3 The NAV per Share of one class on a Valuation Date equals the NAV of that class divided by the total number of Shares of the relevant class in issue on that day.

9.4 The Partnership may suspend the determination of the NAV of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Limited Partners as specified in Article 9.12.

9.5 No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the NAV is suspended. Notice of any suspension will be given to the Partners.

9.6 The NAV of Shares in the Partnership shall be determined in accordance with the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines and on the basis of fair value of the assets of the Partnership, expressed in euro as a per Share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Partnership, being the value of the gross assets of the Partnership less its liabilities, by the number of Shares of the Partnership then outstanding.

9.7 The assets of the Partnership shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or on deposit, which may be held on an accessory and temporary basis, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered), which may be held on an accessory and temporary basis;
- c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, and other investments and securities owned or contracted for by the Partnership;
- d) all stocks, stock dividends, cash dividends, cash distributions receivable by the Partnership to the extent information thereon is reasonably available to the Partnership;
- e) all interest accrued on any interest bearing securities owned by the Partnership, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the establishment costs of the Partnership insofar as the same have not been fully amortized, and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses

9.8 The valuation of such assets shall be calculated based on the fair value, as follows:

1. the value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interest matured but not yet received shall be represented by the par value of these assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In the latter case, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;

2. the value of transferable securities listed or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public is based on the latest available price and if such transferable security is dealt in on several markets, on the basis of the latest available price on the main market for such security. If the latest available price is not representative, the value will be assessed on the basis of the fair value, which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner;

3. the securities not quoted or dealt in on a stock exchange or a regulated market operating regularly shall be assessed on the methodology of the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines on the basis of fair value, which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner, and

4. all other assets shall be assessed on the basis of the fair value, which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner.

9.9 The liabilities of the Partnership shall be deemed to include:

- a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), and bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses, including but not limited to management, advisory and custodian fees;
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Partnership, and other reserves, if any, authorized and approved by the General Partner;
- e) the establishment costs of the Partnership, up to an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000), which shall be amortized in a straight line over a five (5) year period, and
- f) all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Partnership.

9.10 In determining the amount of such liabilities the Partnership shall take into account all reasonable expenses payable by the Partnership which shall comprise formation expenses (as set out in (e) above), fees payable to the Partnership's management, its accountants, administration, domiciliary, registrar and transfer agents and any other agent employed by the Partnership, fees for legal and auditing services, promotion (but excluding commissions and fees payable to placement agents), printing reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the Memorandum, explanatory memoranda or registration statements, annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Partnership may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature

on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

9.11 For the purpose of the NAV calculation:

- a) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing;
- b) Shares of the Partnership to be redeemed pursuant to the Articles shall be treated as existing and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Partnership;
- c) Commitments shall not be taken into consideration;
- d) all Investments, cash balances and other assets of the Partnership not expressed in Euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV, and
- e) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Partnership on such Valuation Date, to the extent practicable.

9.12 The General Partner may temporarily suspend the calculation of the NAV during:

- (i) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Partnership is not practicable for reasons beyond the control of the Partnership; or
- (ii) any period when any of the principal stock exchanges on which at least fifty per cent (50%) of the Investments of the Partnership are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- (iii) the existence of any state of affairs, which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Partnership would be impractical, or
- (iv) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

### III. Management - Representation

#### Art. 10. Management.

10.1 The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Limited Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Partners in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership.

10.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law, the Memorandum or by these Articles to the meeting of Partners or to the Supervisory Committee.

10.3 The General Partner shall, subject to the terms of these Articles and the Memorandum, namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership. Further, the General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy, the management and business affairs of the Partnership.

10.4 The General Partner may, from time to time and always under its responsibility, appoint officers or agents of the Partnership considered necessary for the operation and management of the Partnership, provided however that the Limited Partners may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status.

**Art. 11. Authorised signature.** The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

**Art. 12. Conflict of interest.** The relationships between the Limited Partners, the Partnership, the General Partner, the Key Executives and the Investment Advisor (including any of their directors, members and Associates) may present conflicts of interests regarding the structuring of transactions and investment opportunities of the Partnership, especially if the Partnership holds hybrid debt/equity interests or equity and debt interests in a Portfolio Company, and considering that the Investment Advisor (including its directors, members and Associates), Key Executives and the General Partner are, respectively, engaged for the advising and managing of both, Oquendo (SCA) SICAR and Oquendo Mezzanine II (SCA) SICAR (each a "Conflicted Party" and together the "Conflicted Parties").

The Conflicted Party must inform the General Partner about the conflict of interest situation and the following rules have to be respected:

1. As soon as the directors, members, shareholders and employees of the General Partner, the Investment Advisor and any of their Associates is aware of any conflict of interest which may affect the Partnership or a Portfolio Company, the Supervisory Committee shall be consulted in accordance with the Memorandum and these Articles;

2. The conflict of interest situation shall be explained in detail to the members of the Supervisory Committee by the General Partner and a resolution shall be adopted in this respect;

3. Where a decision taken by the General Partner gives rise to a conflict of interest between any of the Conflicted Parties, it shall in addition require the authorisation of the Supervisory Committee;

4. The Supervisory Committee may decide to waive or not any conflict of interest situation, such decision to be binding for the General Partner;

5. Any investor or representative of a Limited Partner who has in relation to a specific issue a potential or actual conflict of interest should be excluded from voting in any board, the Supervisory Committee or at the Partners meeting, in order to avoid potential conflicts of interest:

(a) the Conflicted Parties shall not: (i) have the right to co-invest with the Partnership, (ii) invest in entities that fall within the investment scope of the Partnership (other than via the Partnership itself), or (iii) enter into any transaction with the Partnership or the Portfolio Company;

(b) the Partnership, unless prior unanimous consent of the Supervisory Committee is obtained, shall not: (i) invest in any company that is already a portfolio company of Oquendo (SCA) SICAR; or (ii) sell any Portfolio Company to any successor fund or any investment vehicle managed by the General Partner or advised by the Investment Advisor; and

(c) the General Partner shall disclose in the quarterly reports any transaction (lending, loans, acquisition financing, mezzanine, etc.) and/or other services provided by the Initiator and/or any other investor in the Partnership: (i) to the General Partner and/or any Portfolio Company, or (ii) to the Investment Advisor or to any other fund managed or advised by the General Partner, the Investment Advisor or an Associate, other than transactions that relate only to the Initiator or such other relevant investor being an investor in any such vehicle.

**Art. 13. Indemnification.** The Partnership is required to indemnify, out of the assets of the Partnership only, any manager, officer, employees and agent of the Partnership, the General Partner and the Investment Advisor or member of the Supervisory Committee or any other advisory committee of the Partnership (the "Indemnified Individual"), for any claims, damages and liabilities (including reasonable legal fees) to which they may become subject because of their status as managers, officers, employees or agents of the Partnership, the General Partner, or the Investment Advisor, or members of the Supervisory Committee or any other advisory committee of the Partnership, or by reason of any actions taken or omitted to be taken by them in connection with the Partnership, provided that:

(a) no Indemnified Individual shall be indemnified with respect to any matter resulting from their criminal conduct, gross negligence, fraud, bad faith or willful misconduct or their material breach of the provisions of the Memorandum, the Articles of Association or any applicable laws and regulations; and

(b) the indemnity amounts shall not exceed 15% of the Total Commitments.

The General Partner and/or the Investment Advisor shall implement appropriate professional indemnity insurance to cover the professional liability risk of the Indemnified Individuals. The Indemnified Individual shall be obliged to first seek indemnification under such insurance coverage, and any amount so recovered shall be deducted from any amount payable to the Indemnified Individual by the Partnership.

**Art. 14. Remuneration of the General Partner and Profit Participation.**

14.1 The General Partner shall be entitled to receive an annual management fee (the Management Fee) as set out in the Memorandum.

**Art. 15. Supervisory Committee.**

15.1 The General Partner will establish and appoint a Supervisory Committee comprised by either three (3) or five (5) members and shall comprise: (i) a member designated by the European Investment Fund; (ii) a member designated by Banca March; and (iii) a maximum of three (3) additional members representing Limited Partners that have subscribed a Commitment in excess of €10,000,000 euros. The members of the Supervisory Committee shall be appointed by the General Partner.

15.2 If more than three (3) Limited Partners have Commitments equal or higher than €10,000,000 those with higher Commitments will be the ones represented in the Supervisory Committee.

If by the end of the Subscription Period, there are no Limited Partners with Commitments equal or higher than €10,000,000 the Limited Partner that has subscribed the highest commitment below €10,000,000 shall be entitled to designate member in the Supervisory Committee so that the Supervisory Committee can be formed with at least three members.

The Supervisory Committee shall be consulted in relation to the Partnership's Investment Policy, its investment sectors, Partnership's return and valuations, as well as conflicts of interest and any other matters contemplated in the Memorandum, provided that any such matters do not involve taking part in the Partnership's management decisions as such are exclusively entrusted to the General Partner.

15.3 Members of the Supervisory Committee shall be invited by the General Partner to attend at least two semi-annual meetings to be held on such date as the General Partner may determine provided that the Supervisory Committee may itself convene further meetings and that Limited Partners may by Investors' Special Consent request a meeting to be held upon written notice to the General Partner. Meetings shall be convened with a 10 Business Days prior written notice.

Meetings of the Supervisory Committee may be held by means of a telephone conference, video conference facility or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting are capable of hearing each other.

15.4 The members of the Supervisory Committee shall be reimbursed by the Partnership for reasonable expenses incurred while acting in that capacity but shall not be otherwise compensated for their services as Supervisory Committee members.

15.5 All decisions of the Supervisory Committee shall, unless otherwise specified in the Memorandum, be taken by vote of a majority of its members at such time, either at a meeting called by the General Partner in its discretion or, where no meeting is held or in the case of those members who decline to attend a meeting, by the members communicating to the General Partner their consent, provided however that members of the Supervisory Committee in conflict of interest with respect to a particular decision shall not be entitled to vote, and their vote shall not count for the purposes of calculating the majority required.

15.6 Where the approval or consent of the Supervisory Committee is required under the Memorandum to make or dispose of any particular Investment, the Supervisory Committee shall not consider the commercial merits of such Investment, but shall determine only:

(i) whether the Investment Policy should, in general terms, be amended to permit an Investment of the kind in question; and/or

(ii) whether, at the relevant time, the General Partner has the skill, expertise and experience necessary to make, monitor and/or realise an Investment of the kind in question on behalf of the Partnership.

Consultation to the Supervisory Committee shall not mean for its members taking part in the management of the Partnership.

#### **IV. General meetings of partners**

##### **Art. 16. Powers and Voting rights.**

16.1 Any regularly constituted meeting of Partners of the Partnership shall represent the entire body of Partners of the Partnership. Its resolutions shall be binding upon all the Partners of the Partnership. It may only resolve on any item generally whatsoever and, subject to the terms of the Memorandum, only with the consent of the General Partner.

16.2 The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided for herein.

16.3 If all Partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed about the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

16.4 Each Share is entitled to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

16.5 Except as otherwise required by the Law, or by these Articles or the Memorandum, resolutions at a meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner.

16.6 In the event that the Partnership Partners' meeting is convened to resolve upon the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting its shares and thus hold no veto right, being entitled only to inform the Partners' meeting of its opinion on the relevant resolution.

##### **Art. 17. Meetings of Partners.**

17.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2013. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

17.2 The General Partner shall call a meeting for any resolution requiring investor consent or when requested by Limited Partners representing not less than 25% of Total Commitments. The prior notice for the Partners' meeting shall be of 30 days and the Partners' meeting shall take place no later than 45 days from the date of the notice.

17.3 Other meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.4 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner.

17.5 Any extraordinary general meeting shall be held in accordance with the 1915 Law.

##### **Art. 18. Convening notice.**

18.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight calendar days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the shares' register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

18.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 19. Liability of Partners.**

19.1 The Limited Partners are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

19.2 The General Partner bears an unlimited and joint liability for the debts of the Partnership.

**Art. 20. Custodian.**

20.1 The Partnership shall enter into a custodian agreement with the custodian, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (the Custodian). All securities and cash of the Partnership are to be held by the Custodian or under its responsibility by duly authorised agents appointed in good faith, who shall assume towards the Partnership and its Partners the duties and responsibilities provided by the SICAR Law.

20.2 In the event of the Custodian desiring to retire the General Partner shall use its best endeavours to find a successor to act as custodian within two (2) months of the effective date of such retirement and upon doing so the General Partner shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

20.3 The duties of the Custodian shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the Partnership; until it is replaced as set out in Article 20.1 above, the Custodian shall take all necessary steps for the successful maintaining of the interests of the Partners; or

(ii) in the event that the Custodian or the Partnership have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put into liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation of the Custodian or the Partnership.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 21. Fiscal Year.**

21.1 The fiscal year of the Partnership shall begin on 1<sup>st</sup> January and it shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

21.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

21.3 The accounts of the Partnership shall be audited by a statutory auditor who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the general meeting of the Partners.

21.4 The General Partner shall provide information to Limited Partners on a regular basis according to the reporting guidelines issued by EVCA and/or the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, as amended from time to time. The Limited Partners shall in particular receive: (a) hundred and twenty (120) calendar days after the end of each financial year, a copy of the audited annual accounts of the Partnership; (b) within forty five (45) days of the quarter end, a copy of the un-audited interim accounts as well as a report including the following: (i) a description of any New Investments (as defined in the Memorandum) and any divestments carried out by the Partnership during such period; (ii) a description of the Investments and other assets of the Partnership together with a brief report about the development of the Investments; (iii) a valuation of the Investments; (iv) a description of the Abort Costs and Transaction Costs incurred during such quarter; and (c) within forty five (45) days of the quarter end, a Partnership summary presenting a clear statement of the overall position at the reporting date, including prior comparative figures that includes the following: (i) total commitment, drawdowns and amounts remaining for drawdown; (ii) cumulative distributions to Limited Partners and the Initiator; (iii) recallable distributions, and (iv) gross and net return to Limited Partners.

21.5 The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorised auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

The auditor in office may only be removed by the Partners on serious grounds.

**Art. 22. Allocation of profits.**

22.1 The General Partner's profit participation rights shall be determined on the basis of the distribution mechanism set forth in the Memorandum.

22.2 Distributions shall be made upon a proposal of the General Partner. Each dividend distribution shall be made in accordance with the Memorandum.

22.3 The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner, subject to the requirements under the Memorandum.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 23. Dissolution - Liquidation.

23.1 The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Partners in accordance with the quorum and majority requirements of the 1915 Law and with the consent of the General Partner or upon expiry of the term as set out in Article 5.

23.2 The Partnership shall be dissolved in the event of removal of the General partner, if no new General partner is appointed within 90 days of such removal.

23.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Partners pursuant to the SICAR Law. The Partners will also determine the remuneration and the powers, subject to the SICAR Law, of the liquidators.

23.4 A class may be dissolved by compulsory redemption of Shares of the class concerned, upon a decision of the General Partner:

- (a) if the NAV of the class concerned has decreased below an amount that the General Partner considers as being the minimum amount required for the existence of such class,
- (b) if a change in the economical or political situation relating to the class concerned would have material adverse consequences on the investments of such class, or
- (c) in order to proceed to an economic rationalisation, or
- (d) if required in the interest of the Partners.

23.5 The redemption price of a dissolved Share class will be the NAV per Share (taking into account actual realisation prices of Investments and realisation expenses), calculated as of the Valuation Date at which such decision shall take effect.

23.6 At the end of the liquidation and redemption process of the Partnership, any amounts that have not been claimed by the Partners will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant Partners during the duration provided for by Law.

## VII. General provision

**Art. 24. Amendment to Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Partners, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner provided such consent shall not be withheld in the event of a change, removal or replacement of the General Partner. The extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least seventy-five per cent (75%) of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by article 18. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be decided by at least seventy-five per cent (75%) of the votes of the Partners present or represented.

### Art. 25. Applicable law.

25.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one 1.500 Euro.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no partner expressing the wish to sign.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre janvier.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OQUENDO MEZZANINE II (S.C.A.) SICAR, une société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque établie à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 786 constituée par un acte du notaire soussigné daté du 16 juillet 2007, (la "Société")

et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 2360 du 21 septembre 2012 et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") élit en tant que président de l'assemblée, M. Tobias SEIDL, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire et l'Assemblée a élu en tant que scrutateur M. Nicolas GERIQUE, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été effectuées, le président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les trente et un mille deux actions (31.002) divisées en une (1) Action de Commandité et trente et un mille et une (31.001) actions de catégorie C, sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts de la Société
2. Divers

Après délibération attentive, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de refondre complètement les Statuts de la Société.

Suite à cette décision, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les nouveaux Statuts de la Société sont adoptés et ils auront désormais la teneur suivante (les "Nouveaux Statuts"):

**«I. Définitions - Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Dans ces statuts, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, les expressions suivantes auront les significations telles que définies dans le Mémorandum ou telles que définies ci-après:

"Statuts" signifie les présents statuts;

"Associés" signifie ensemble l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires;

"Affilié" signifie toute personne liée à toute entreprise ("E"), une entreprise mère de E, une entreprise filiale de E, une entreprise filiale d'une entreprise mère de E ou une entreprise mère d'une entreprise filiale de E, étant entendu toutefois qu'une société de portefeuille ne saurait être considérée comme un Associé de l'Associé Commandité ou de Conseil en Investissements du seul fait d'être un investissement par la Société dans cette société de portefeuille;

"Actions Classe A" signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe A» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;

"Actions Classe B" signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe B» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;

"Actions Classe C" signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe C» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;

"Engagement(s)" signifie le montant maximum engagé par l'Associé Commanditaire vis-à-vis de la Société (et accepter par l'Associé Commandité en conformité avec les dispositions du Mémorandum).

L'engagement total de chaque Associé Commanditaire sera consigné dans un Accord de souscription conclu entre la Société et ledit Associé Commanditaire, par lequel ce dernier, en une ou plusieurs tranches, à la demande de l'Associé Commandité au Premier Tirage et aux Tirages Additionnels;

"CSSF" signifie l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (Commission de Surveillance du Secteur Financier);

"Dépositaire" signifie le dépositaire de la Société;

"Associé Commanditaire en Défaut" signifie l'Associé qui omet de payer à la Société tout montant dont le paiement est requis en vertu d'une Notice de Tirage;

"Tirage(s)" signifie un Engagement dont le paiement pourra être requis par l'Associé Commandité pour compléter des Investissements ou régler des dépenses de la Société;

"Avis de Tirage" signifie une notice donnée par écrit par l'Associé Commandité à un Associé Commanditaire, dans la forme déterminée par l'Associé Commandité, requérant l'Associé Commanditaire de payer un Tirage;

"EUR" signifie la monnaie de certains Etats membres de l'Union Européenne et autres pays européens ayant adopté l'Euro comme monnaie;

"EVCA" signifie European Venture Capital Association;

"Date de Clôture Finale" signifie le dernier jour de la Période de Souscription;

"Premier Tirage" signifie, par rapport à un Associé Commanditaire souscrivant au jour de la Date de la Clôture Initiale, le montant que l'Associé Commandité déterminera comme étant dû, à la Date de la Clôture Initiale, par tel Associé Commanditaire à la Société, au pro rata de son Engagement. Toutes les sommes apportées à la Société par les Associés Commanditaires au terme du Premier Tirage devront correspondre au minimum à un pourcent (1%) de la Somme des Engagements;

"Tirage(s) Additionnel(s) " signifie chaque tirage à la suite du Premier Tirage;

"Associé Commandité" signifie OQUENDO Management S.à r.l., prénommée; "Initiateur" signifie le ou les Initiateurs de la Société;

"Date de Clôture Initiale" signifie la date choisie pour la première clôture de la Société par l'Associé Commandité ou telle que précisée dans le Mémoire;

"Investissements" signifie un investissement ou des investissements réalisés par la Société (directement ou indirectement), qui comprennent notamment dette subordonnée, actions, debentures, obligations convertibles, options, bons de souscriptions et autres titres et prêts (garantis ou non) et tout autre structures sous forme de dette, mezzanine, warrants ou autre titres structurés émis à toute entreprise ou autre entité;

"Conseil en Investissements" signifie le consultant en investissements de la Société, étant OQUENDO CAPITAL, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol ou tout consultant en investissements qui lui succéderait de temps en temps, sur désignation de l'Associé Commandité en vertu d'un accord de consultation;

"Période d'Investissement" signifie la période telle que définie au Mémoire;

"Loi" signifie ensemble la Loi de 1915 et la Loi SICAR;

"Associé(s) Commanditaire(s) " signifie toute personne qui devient un investisseur et un associé commanditaire de la Société et dont la responsabilité est limitée jusqu'à concurrence de leur Engagement dans la Société;

"Action de l'Associé Commandité" signifie l'action dans la Société offerte exclusivement à l'Associé Commandité;

"Mémoire" signifie le mémoire d'information confidentiel de la Société, tel que modifié de temps à autre;

"VNI" signifie valeur nette d'inventaire, calculée conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg;

"Associés" signifie l'Associé Commandité et tout Associé Commanditaire tel que défini ci-dessus;

"Société" signifie OQUENDO MEZZANINE II(SCA) SICAR, une société en commandite par actions luxembourgeoise constituée sous forme de société d'investissement en capital à risque;

"Revenu Préférentiel" signifie que les Associés Commanditaires auront le droit de recevoir un taux annuel de huit pour cent (8%) (composé annuellement à l'anniversaire de la date de premier tirage) selon le montant net quotidien (calculé sur la base d'une année de 365 jours) (s'il y en a un) par lequel: (i) les montants globaux cumulés payés à la Société par les Associés Commanditaires (en excluant tout montant égal à l'intérêt payé par l'Associé Commanditaire conformément à la clause 7.12 (Associé Commanditaire Défaillant) et 7.13 (Associé Commanditaire Ultérieur); excède (ii) les montants globaux cumulés reçus par un Associé Commanditaire de la Société en dehors de tout montant égal à l'intérêt distribué aux Associés Commanditaires conformément à la clause 7.13 (Associé Commanditaire Ultérieur);

"RCS" signifie Registre de Commerce et des Sociétés;

"Action(s) " signifie, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, l'action de l'Associé Commandité, une Action Classe A, l'Action Classe B et/ou une Action Classe C dans la Société;

"Loi SICAR" signifie la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque;

"Contrat(s) de Souscription" signifie contrat conclu entre chaque Associé Commanditaire potentiel dans la Société et l'Associé Commandité agissant au nom et pour compte de la Société, en vertu duquel les investisseurs potentiels souscrivent des Actions dans la Société;

"Comité de Surveillance" signifie le comité de surveillance établi par l'Associé Commandité en accord avec les Statuts et le Mémoire;

"Somme des Engagements" signifie le montant total des Engagements des Associés Commanditaires;

"Date d'Evaluation" signifie la date d'évaluation des actifs de la Société;

"Loi de 1915" signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

## **Art. 2. Dénomination.**

2.1 Il est établi par la présente entre OQUENDO Management S.à r.l., le souscripteur de l'Action de l'Associé Commandité en tant qu'Associé Commandité, et les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des actions ordinaires émises ci-après, une société en commandite par actions constituée en tant que société d'investissement en capital à risque sous la dénomination OQUENDO MEZZANINE II (SCA) SICAR (la Société), qui sera régie par les Lois et par les présents statuts et gérés conformément au Mémoire. Le statut de SICAR ne peut être abandonné par la Société que sous réserve de l'autorisation préalable de la CSSF et le consentement unanime de tous les Associés.

2.2 Tous documents émanant de la Société et destinés à des tiers, tels que lettres, factures ou publications, doivent contenir la raison sociale de la Société, suivie par la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège

social de la Société et les initiales «R.C.S Luxembourg», suivis du nombre sous lequel la Société est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'Associé Commandité.

3.2 Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

### **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est de placer ses fonds disponibles dans des actifs représentatifs de capital à risque, au sens de l'article 1 de la Loi SICAR et de la circulaire CSSF 06/241, dans le but de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

4.2 La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, financière, ou technique en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi SICAR et conformément au Mémorandum.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée déterminée de 10 ans, à compter de la date de Clôture Initiale, sauf disposition contraire dans le Mémorandum et conformément à la Loi.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social de la Société est variable et sera à tout moment être égal à sa VNI, tel que déterminé conformément à l'Article 9 ci-après.

6.2 Le capital souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle l'agrément de la Société en tant que SICAR par la CSSF, sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

6.3 L'Associé Commandité est autorisé, sans limitation, à partir de la date de la publication de l'acte notarié de constitution de la Société, à émettre, à n'importe quel moment et à un prix par Action déterminé en accord avec l'article 9 des Statuts, d'autres Actions totalement libérées, sans réserver aux Associés Commanditaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

6.4 Les Actions peuvent seulement être souscrites par des «investisseurs avertis» au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

6.5 L'Associé Commandité est autorisé et instruit à déterminer les conditions attachées à toute émission, comme référé ci-dessus, et de soumettre telle émission au paiement au moment de l'émission des Actions.

6.6 L'Associé Commandité est également autorisé, sans limitation, à accepter des engagements de souscription d'Actions de la part d'investisseurs et de déterminer les conditions sur base desquelles ces engagements de souscription pourront être tirés ainsi que les conditions pour les émissions d'Actions ultérieures.

6.7 Chaque fois qu'un Associé Commanditaire qui s'engage à souscrire des Actions, ne respecte pas son Engagement en ne réglant pas le prix de souscription total dans le délai décidé par l'Associé Commandité, ce dernier dispose des droits tels que définis dans le Mémorandum

Tout retard de paiement entraînera par ailleurs le paiement d'un intérêt compensatoire tel que stipulé à l'article 7.5.

### **Art. 7. Actions.**

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme propriétaire unique.

7.2 L'Associé Commandité souscrira une Action de l'Associé Commandité.

7.3 Les Actions de la Société sont et continueront d'être nominatives. Les Actions ne sont pas certifiées mais un certificat d'inscription nominatif témoignant de l'inscription de l'Associé en cause dans le registre des actionnaires de la Société et le nombre d'Actions détenues par lui/elle sera émis par la Société sur demande de l'Associé.

7.4 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre renseignera le nom de chaque Associé, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés de chaque Action et le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

7.5 Les montants non libérés, s'il y en a, d'Engagements acceptés mais non encore exécutés, pourront être appelés à n'importe quel moment à la discrétion de l'Associé Commandité, pourvu tout de même que les Engagements soient tous appelés dans les mêmes proportions et au même moment. Tout retard de paiement d'un Tirage Additionnel entraînera, automatiquement et sans nécessité de procéder à une quelconque formalité, sans préjudice d'une action de la Société contre l'Associé en Défaut, le paiement d'un intérêt compensatoire à un taux Euribor de trois mois plus deux pourcent

du montant non tiré en faveur de la Société depuis la date d'échéance de l'Avis de Tirage, cet intérêt devant être composé quotidiennement à partir de la date de valeur de l'Avis de Tirage.

7.6 Les Associés Commanditaires ne peuvent transférer, céder ou gager toute ou partie de leurs Actions dans la Société ou les obligations dans la Société y relative sauf disposition contraire dans le Mémorandum.

#### **Art. 8. Rachat d'Actions.**

8.1 Les Actions ne pourront être rachetées que si l'Associé Commandité considère ce rachat comme étant dans l'intérêt de la Société.

8.2 Sur décision de l'Associé Commandité de racheter des Actions comme stipulé dans l'Article 8.1, ce rachat se fera à un montant et aux conditions définis par l'Associé Commandité par avis envoyé aux Associés commanditaires.

8.3 Les Actions seront, à moins que l'Associé Commandité décide discrétionnairement autrement, rachetées au proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Associé Commanditaire. Des événements spécifiques qui peuvent provoquer une décision de la part de l'Associé Commandité de racheter, peuvent par exemple (i) être, afin de distribuer aux Associés Commanditaires sur la disposition de capitaux d'investissement par la Société, le montant net d'un tel investissement, (ii) si la valeur des capitaux de la Société a diminué au-dessous d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), qui est considéré comme le capital social minimum de la Société pour que la Société soit opérationnelle d'une façon économiquement efficace, ou (iii) s'il y a eu un changement défavorable de la situation économique ou politique. De plus, des actions peuvent être rachetées de façon forcée au cas où il s'avérerait qu'un Associé Commandité a cessé d'être un investisseur averti tel que prévu à l'article 6.5 ci-dessus.

8.4 La notification présentée dans article 8.2 ci-dessus, indiquera le nombre d'Actions à racheter, la Date d'Évaluation et la date à partir de laquelle un tel rachat sera effectif (la Date de Rachat).

8.5 Le prix de rachat à payer pour chacune des Actions ainsi rachetées, sera calculé sur la base et de la manière telles que stipulées à l'article 8.6 ci-dessous, moins un montant égal à tous droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements de la Société au Date d'Évaluation en vue de procéder à un tel rachat.

8.6 Sur décision de l'Associé Commandité et acceptation de la part de l'Associé Commanditaire respectif, la Société peut offrir le paiement du prix de rachat sous une forme autre qu'en espèces par voie d'attribution de capitaux du portefeuille d'investissement de la Société aux Associés Commanditaires, tels capitaux étant égaux à la valeur des Actions à racheter, tel que confirmé par rapport de réviseur d'entreprise. La nature et le type de ces capitaux seront déterminés de manière juste et équitable dans l'intérêt de tous les Associés Commanditaires.

8.7 L'Associé Commanditaire respectif cessera, à la Date de Rachat, d'être le propriétaire des Actions dont référence dans la notification prévue à l'article 8.2 ci-avant et son nom sera rayé du registre des associés quant aux Actions rachetées et cessera d'avoir n'importe quels droits en vertu des Actions ainsi rachetées. Les Actions ainsi rachetées seront annulées par la Société à la Date de Rachat.

8.8 Le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire respectif indiqué par l'Associé Commanditaire concerné.

#### **Art. 9. Principes d'Évaluation.**

9.1 La VNI des Actions, les prix d'émission de rachat des Actions dans la Société seront, en vue de ce rachat, déterminés par l'Associé Commandité autant de fois qu'il le juge nécessaire, mais en aucun cas moins de quatre fois par au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre en conformité avec les principes comptables luxembourgeois généralement admis.

9.2 La VNI attribuable à une classe d'Actions particulière, sera la valeur totale des capitaux et les droits de distributions ajustés avec les responsabilités concernant cette classe à cette Date d'Évaluation.

9.3 La VNI par Action d'une classe à une Date d'Évaluation est égale à la VNI de cette classe divisée par le nombre total des Actions de la classe respective émise tel jour.

9.4 La Société peut suspendre la détermination de la VNI d'Actions dans des cas exceptionnels où des circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée en considérant les intérêts des Associés Commanditaires comme précisé à l'Article 9.12.

9.5 Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu pendant la période de suspension du calcul de la VNI. Un avis de suspension sera communiqué aux Associés.

9.6 La VNI de la Société sera déterminée en accord avec les règles d'évaluation de l'European Private Equity and Venture Capital Association et sur base de la valeur juste des avoirs de la Société, exprimé en euro comme un montant par Action et déterminé à la Date d'Évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur des avoirs bruts de la Société moins de ses éléments de passif, par le nombre d'Actions de la Société émis et non encore rachetés à ce moment.

9.7 Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt qui peuvent être détenues, même de manière accessoire et temporaire, y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché) qui peuvent être détenus, même de manière accessoire et temporaire;

(c) tous les titres, billets à vue, parts, actions, obligations, parts/actions dans des fonds sous-jacents, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus ou contractés par la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres pour autant que les informations y relatives soient raisonnablement disponibles pour la Société);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis,

(g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

9.8 La valeur de ces avoirs sera déterminée sur la base de leur valeur juste comme suit:

1. la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts à échéance mais non encore reçus, sont représentés par la valeur nominale de ces avoirs, à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue. Dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2. la valeur des valeurs mobilières cotés ou négociés sur un marché réglementé qui opère de manière régulière et est reconnu et ouvert au public est basée sur les dernier cours disponibles, et, si une valeur mobilière est négociée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours disponible sur le marché principal. Si le dernier cours disponible n'est pas représentatif, la valeur sera évaluée sur la base de la valeur juste avec prudence et bonne foi de la part de l'Associé Commandité;

3. les valeurs non cotées en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués selon les règles établies par l'International Private Equity and Venture Capital Association sur la base de leur valeur juste avec prudence et bonne foi par l'Associé Commandité;

4. tous les autres avoirs seront évalués sur la base de leur valeur juste déterminée prudence et bonne foi de la part de l'Associé Commandité;

9.9 Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts et autre dettes relatives à des prêts (incluant des dettes convertibles), factures et comptes à payer;

(b) tous les frais administratifs encourus ou à payer (y compris, et sans limitation, les commissions en matière de gestion, de conseil et de dépositaire);

(c) toutes les dettes connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens;

(d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu à la Date d'Evaluation, fixée par l'Associé Commandité, tous autres provisions autorisées et approuvées par l'Associé Commandité;

(e) les frais de constitution de la Société, jusqu'à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500,000), à amortir de manière linéaire sur une période de cinq (5) ans, et

(f) toutes autres obligations de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des Actions dans la Société.

9.10 Pour la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend, entre autres, les frais de constitution (définis au (e) ci-dessus), la rémunération de la gérance de la Société, des comptables, des agents d'administration, de domiciliation, de registre et de transfert et de tout autre agent employé par la Société, commissions pour les services juridiques et d'audit, les dépenses de d'impression et de présentation de rapports et publications (mais à l'exclusion des commissions et frais payés aux agents de placement), y compris le coût de la préparation, de la traduction, de la distribution et de l'impression du Mémoire, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, rapports annuels, impôts et charges gouvernementales, dépenses opérationnelles, y compris le coût de l'achat et de la vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

9.11 Pour les besoins du calcul de la VNI:

(a) les Actions dont la souscription a été acceptée mais dont le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme inexistantes;

(b) les Actions de la Société devant être rachetées conformément aux Statuts, seront considérées comme des Actions existantes jusqu'à ce que le prix en soit payé, et seront considérées comme une dette de la Société;

(c) les Engagements ne seront pas pris en compte;

(d) tous Investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société non exprimés en euros, seront évalués après prise en considération du ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la VNI des Actions; et

(e) dans la mesure du possible, effet sera donné à n'importe quelle Date d'Evaluation à tous achats et ventes de titres contractés par la Société à telle Date d'Evaluation;

9.12 L'Associé Commandité peut suspendre de manière temporaire la détermination de la VNI pendant:

(a) toute période au cours de laquelle, selon l'avis raisonnable de l'Associé Commandité, une évaluation juste des avoirs de la Société n'est pas possible pour des raisons échappant à son contrôle; ou

(b) toute période au cours de laquelle les bourses principales sur lesquelles au moins cinquante pour cent (50%) des Investissements sont cotés sont fermées (en dehors des jours fériés ordinaires), ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(c) l'existence d'une situation qui constitue une urgence à cause de laquelle l'évaluation des avoirs de la Société est impossible, ou

(d) toute panne ou restriction des moyens de communication ou de calcul normalement employés pour déterminer le cours ou la valeur de l'un quelconque des Investissements ou les valeurs et cours de monnaies sur toute bourse d'échanges.

### III. Gérance - Représentation

#### Art. 10. Gérance.

10.1 La Société sera gérée par l'Associé Commandité, lequel sera l'associé responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et individuellement responsable avec la Société pour toutes les responsabilités ne pouvant être couvertes par les actifs de la Société. Les Associés Commanditaires refusent d'agir d'une manière ou dans une capacité autres que celle d'exercer leurs droits en tant qu'Associés lors d'assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs Engagements faits au bénéfice de la Société.

10.2 L'Actionnaire est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pris dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, le Mémoire ou par les Statuts à l'assemblée générale ou au Comité de Surveillance.

10.3 L'Associé aura, selon les clauses des Statuts et du Mémoire, le pouvoir au nom et pour le compte de la Société d'exécuter tout acte et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaire, judicieux ou utile ou accessoire. Sauf si c'est expressément prévu autrement, l'Associé Commandité aura l'autorisation complète d'exercer, à sa libre appréciation, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns, en vue d'exécuter les objectifs de la Société. L'Associé Commandité aura en plus le pouvoir de déterminer la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la gérance et les affaires commerciales de la Société.

10.4 L'Associé Commandité peut, de temps à autre, et toujours sous sa responsabilité, désigner des collaborateurs ou agents de la Société nécessaires pour l'opération et la gérance de la Société, pourvu que les Associés n'agissent pas pour compte de la Société sans risquant leur statut de responsabilité limitée.

**Art. 11. Signature autorisée.** La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité et à la libre appréciation de ce dernier.

**Art. 12. Conflit d'intérêt.** Les relations entre les Associés Commanditaires, la Société, l'Associé Commandité, les Key Executives et le Conseil en Investissements (y compris chacun de leurs directeurs, membres et Affiliés) peuvent entraîner des conflits d'intérêts relatifs à la structuration de transactions et d'opportunités d'investissement de la Société, particulièrement si la Société détient de la dette hybride/participation au capital et intérêts de dette dans une société de portefeuille, et compte tenu du fait que le Conseil en Investissements (y compris ses directeurs, membres et Affiliés), les Key Executives et l'Associé Commandité sont, respectivement, engagé pour le conseil et la gestion de Oquendo (SCA) SICAR et Oquendo Mezzanine II (SCA) SICAR (chaque "Partie en conflit" et ensemble les "Parties en conflit").

La Partie en Conflit doit informer l'Associé Commandité de toute situation de conflit d'intérêt et les règles suivantes devront être respectées:

1. Dès que les directeurs, membres, actionnaires et employés de l'Associé Commandité, du Conseil en Investissements et de chacun de leurs Affiliés est au courant d'un conflit d'intérêt qui peut affecter la Société ou une société de portefeuille, le Comité de Surveillance doit être consulté conformément au Mémoire et aux Statuts.

2. La situation de conflit d'intérêt doit être expliquée en détail aux membres du Comité de Surveillance et une décision sera prise à cet égard.

3. Lorsqu'une décision prise par l'Associé Commandité entraîne un conflit d'intérêt entre l'une quelconque des Parties en conflit, il devra de plus requérir l'autorisation du Comité de Surveillance.

4. Le Comité de Surveillance peut décider de renoncer ou non à toute situation de conflit d'intérêt, cette décision obligeant l'Associé Commandité.

5. Tout investisseur ou représentant d'un Associé Commanditaire qui a pour des questions spécifiques un conflit d'intérêt potentiel ou existant devra être exclu du vote de tout comité, Comité de Surveillance ou Assemblée des Associés,

afin d'éviter un conflit d'intérêt potentiel:

a) les Parties en conflit ne devront pas: (i) avoir le droit de co-investir dans la Société, (ii) investir dans des entités qui entrent dans le champ d'investissement de la Société (autre que via la Société elle-même), ou (iii) conclure une transaction avec la Société ou la société de portefeuille;

b) la Société, sauf consentement unanime préalable du Comité de Surveillance, ne devra pas: (i) investir dans toute société qui est déjà une société de portefeuille de Oquendo (SCA) SICAR; ou (ii) vendre toute société de portefeuille à tout fond successeur ou à tout véhicule d'investissement géré par l'Associé Commandité ou conseillé par le Conseil en Investissements;

c) l'Associé Commandité devra publier dans le rapport trimestriel toute transaction (prêt, emprunt, financement d'acquisition, mezzanine, etc.) et/ou autre service fourni par l'Initiateur et/ou tout autre investisseur dans la Société: (i) à l'Associé Commandité et/ou à toute société de portefeuille, ou (ii) au Conseil en Investissements ou à tout autre fond géré ou conseillé par l'Associé Commandité, le Conseil en Investissements ou un Affilié, autre que les transactions qui concernent uniquement l'Initiateur ou autre investisseur pertinent qui est un investisseur dans un tel véhicule.

**Art. 13. Indemnisation.** La Société est tenue d'indemniser, exclusivement sur ses actifs, tout gérant, fondé de pouvoir, employé et agent de la Société, l'Associé Commandité et le Conseil en Investissements ou membre du Conseil de Surveillance ou tout autre comité de conseil de la Société (les "Personnes Indemnisées"), en cas de demandes, dommages-intérêts et responsabilités (y compris les frais juridiques raisonnables) qu'il peut encourir en raison de son statut de gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société, d'associé commandité ou de Conseil en Investissements, ou membre du Comité de Surveillance ou de tout autre comité de conseil de la Société, ou en raison de tous actes ou omissions de leur part en relation avec la Société, à condition que:

a) aucune Personne Indemnisée ne soit indemnisé quant à toute affaire résultant de son comportement criminel, sa négligence grave, fraude, mauvaise foi ou malveillance ou la violation d'une disposition du Mémoire, des Statuts ou de toute loi et réglementation applicables;

b) le montant de l'indemnité n'excède pas 15% de la Somme des Engagements.

**Art. 14. Rémunération de l'Associé Commandité et Participation au Profit.** L'Associé Commandité a le droit de recevoir une commission de gestion annuelle (la Commission de Gestion), telle que définie dans le Mémoire:

**Art. 15. Comité de Surveillance.**

15.1 L'Associé Commandité établira et désignera un Comité de Surveillance composé par trois (3) ou cinq (5) membres et qui comprendra: (i) un membre désigné par European Investment Fund; (ii) un membre désigné par Banca March et (iii) un nombre maximum de trois (3) membres supplémentaires représentant les Associés Commanditaires qui ont souscrit un Engagement au-delà de € 10,000,000. Les membres du Comité de Surveillance seront nommés par l'Associé Commandité.

15.2 Si plus de trois (3) Associés Commanditaires ont des Engagements supérieurs ou égaux à €10,000,000 ceux qui ont les Engagements les plus élevés seront représentés dans le Comité de Surveillance.

Si à la fin de la Période de Souscription, il n'y a aucun Associé Commanditaire avec des Engagements supérieurs ou égaux à €10,000,000, l'Associé Commanditaire qui a souscrit l'Engagement le plus élevé sous €10,000,000 aura le droit de désigner un membre dans le Comité de Surveillance pour que le Comité de Surveillance puisse être composé d'au moins trois membres.

15.3 Le Comité de Surveillance sera consulté sur la Politique d'Investissement de la Société, ses secteurs d'investissement, les évaluations et retours de la Société, ainsi que des conflits d'intérêts et tout autre sujet envisagé dans le Mémoire, du moment que ce sujet ne concerne pas la participation aux décisions de gestion de la Société dès lors que ces décisions sont exclusivement confiées à l'Associé Commandité.

15.4 L'Associé Commandité invitera les membres du Comité de Surveillance à assister à au moins deux réunions semestrielles qui seront tenues à la date déterminée par l'Associé Commandité dès lors que le Comité de Surveillance puisse lui-même convenir d'autres réunions et que les Associés Commanditaires puissent par un consentement spécial des Investisseurs demander une réunion qui se tiendra sur convocation écrite de l'Associé Commandité. Les réunions se tiendront sur convocation préalable au moins dix (10) jours ouvrables avant la réunion. Les réunions du Comité de Surveillance pourront se tenir par conférence téléphonique, vidéo conférence ou moyens de communication similaires par lequel chaque personne participant à la réunion est capable d'entendre toutes les autres.

15.5 Les membres du Comité de Surveillance. La Société remboursera aux membres du Comité de Surveillance les débours raisonnables, encourus dû à cette qualité mais ne devra pas les indemniser autrement pour leurs services en tant que membres du Comité de Surveillance.

15.6 Toutes les décisions du Comité de Surveillance devront, sauf si le Mémoire en dispose autrement, être prises par un vote à la majorité de ses membres au moment d'une réunion demandée par l'Associé Commandité à sa discrétion ou, lorsqu'aucune réunion n'est tenue ou dans le cas où ces membres qui ont décliné d'assister à une réunion, par le consentement des membres communiqué à l'Associé Commandité, à condition toutefois que les membres du Comité de Surveillance en conflit d'intérêt par rapport à une décision en particulier ne soient pas autorisés à voter et que leur vote ne compte pas pour le calcul de la majorité requise..

15.7 Lorsque l'approbation ou le consentement du Comité de Surveillance est requis en vertu du Mémoire pour faire ou disposer de tout Investissement particulier, le Comité de Surveillance ne prendra pas en compte les critères commerciaux de cet Investissement, mais devra seulement déterminer:

(i) si la politique d'investissement doit, en termes généraux, être modifiée pour permettre un Investissement de cette nature, et/ou

(ii) si, à ce moment, l'Associé Commandité a les compétences, l'expertise et l'expérience nécessaires pour effectuer, surveiller et/ou réaliser un Investissement de cette nature pour le compte de la Société.

La consultation du Comité de Surveillance ne signifie pas le fait que ses membres prennent part à la gestion de la Société.

#### **IV. Assemblée générale des actionnaires**

##### **Art. 16. Pouvoirs et droits de vote.**

16.1 Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société. Les résolutions de l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les Associés de la Société. Toute décision ne pourra généralement porter que sur un point et, dans le cadre des termes du Mémorandum, devra recevoir le consentement de l'Associé Commandité.

16.2 Les délais de convocation et règles relatifs au quorum requis par la Loi sont d'application pour toute Assemblée générale des Associés, ainsi que pour la conduite de ces assemblées, sauf disposition contraire des Statuts.

16.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et admettent qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation préalable.

16.4 Chaque action donne droit à une voix. Chaque Associé pourra se faire représenter à chaque assemblée générale en désignant une autre personne, Associé ou non, en tant que mandataire, par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

16.5 Sauf disposition contraire de la Loi, des Statuts ou du Mémorandum, les décisions prises à chaque assemblée générale des Associés seront prises à la majorité simple des Associés présents et votants avec l'accord de l'Associé Commandité.

16.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Associés est convoquée pour décider de l'exécution d'une convention entre la Société et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de prendre part au vote et n'aura donc pas de droit de veto. Il ne pourra qu'informer l'assemblée générale des Associés de son avis quant à la décision à prendre.

##### **Art. 17. Assemblées Générales des Actionnaires.**

17.1 L'assemblée générale annuelle des Associés sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, chaque troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2013. Si ce jour est un jour férié au Grand duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17.2 L'Associé Commandité devra convoquer une réunion pour toute résolution exigeant l'approbation des investisseurs ou à la demande d'Associés Commanditaires représentant au moins 25% de la Somme des Engagements. Les Associés seront convoqués au moins 30 jours avant la réunion et la réunion des Associés aura lieu au moins 45 jours après la date de la convocation.

17.3 D'autres assemblées générales des Associés peuvent être tenues à cet endroit et à cette date, comme indiqué dans la convocation.

17.4 Toute assemblée générale des Associés sera présidée par l'Associé Commandité.

##### **Art. 18. Convocation.**

18.1 Les assemblées générale des Associés seront convoquées par l'Associé Commandité, conformément à une convocation reprenant l'agenda de l'assemblée et envoyée par courrier recommandé, au moins huit (8) jours calendaires précédant l'assemblée générale, à chaque Associé au domicile indiqué dans le registre des Actions de la Société ou par publication dans un journal de presse luxembourgeoise et au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

18.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires, et s'ils établissent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée générale, l'assemblée pourra avoir lieu sans convocation préalable.

##### **Art. 19. Responsabilité des Actionnaires.**

19.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leur Engagement dans la Société.

19.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée et conjointe.

##### **Art. 20. Dépositaire.**

20.1 La Société conclura un contrat de dépôt avec le dépositaire un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues dans la Loi SICAR (le Dépositaire). Les valeurs et montants en espèces de la Société seront tenus par le Dépositaire ou sous sa responsabilité par des agents dûment autorisés, nommés de bonne foi, qui assumeront, à l'égard de la Société et de ses Associés Commanditaires, les devoirs et responsabilités prévues par la Loi SICAR.

20.2 Au cas où le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de pourvoir à son remplacement dans un délai de deux (2) mois de la date effective de résignation du Dépositaire. L'Associé Commandité pourra mettre

fin aux fonctions du Dépositaire mais il ne pourra cependant le révoquer que dans la mesure où un nouveau dépositaire aura été désigné conformément à cet article afin de remplacer l'ancien.

20.3 Les devoirs du Dépositaire cesseront:

(i) en cas de résignation volontaire du Dépositaire ou au cas où la Société a mis fin à ses fonctions; jusqu'à son remplacement tel que prévu à l'article 20.1 ci-dessus, le Dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des Associés; ou

(ii) au cas où le Dépositaire ou la Société (a) aurait été déclaré en banqueroute,

(b) aurait obtenu la suspension de paiements, (c) aurait conclu un accord avec ses créanciers, (d) aurait été placé sous gestion contrôlée ou toute procédure similaire, ou

(e) mis en liquidation; ou

(iii) au cas où la CSSF retire l'autorisation donnée au Dépositaire ou à la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 21. Exercice social.

21.1 L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

21.2 Les comptes de la Société seront établis en euros.

21.3 Les comptes de la Société seront vérifiés et dressés par un commissaire aux comptes élu pour une période à déterminer à la majorité simple des Associés réunis en assemblée.

21.4 L'Associé Commandité fournira des informations aux Associés Commanditaires sur base régulière en conformité avec les règles et principes édictés par l'ECVA et/ou l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines tels que modifiés périodiquement.

Les Associés Commanditaires devront recevoir, en particulier: (a) cent vingt (120 jours) après la fin de chaque année fiscale, une copie des comptes annuels audités de la Société; (b) dans les quarante-cinq (45) jours de la fin du trimestre, une copie des comptes annuels non audités ainsi qu'un rapport comprenant: (i) une description de tous Nouveaux Investissements (tels que définis dans le Mémoire) et des investissements réalisés par l'Associé Commandité durant cette période; (ii) une description des Investissements et autres actifs de la Société ensemble avec un rapport succinct sur le développement des Investissements; (iii) une évaluation des Investissements; (iv) une description des frais d'annulation et des frais de transaction, et (c) dans les quarante-cinq (45) jours de la fin du trimestre, une présentation simple de la situation globale de la Société à ce moment-là, incluant des données comparatives concernant (i) l'engagement total, tirages et montants restant à tirer; (ii) les distributions cumulées aux Associés Commanditaires et à l'Initiateur; (iii) les distributions révocables, et (iv) les rendements net et brut au profit des la date des Associés Commanditaires.

21.5 Les opérations de la Société et sa situation financière comprenant particulièrement ses livres comptables devront être supervisés par un réviseur d'entreprise agréé qui devra satisfaire les exigences de la loi luxembourgeoise concernant l'honorabilité et l'expérience professionnelle et qui devra exécuter les obligations prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des Associés et continuera d'exécuter ses devoirs jusqu'à élection de son successeur.

Le réviseur en fonction ne pourra être déchu de ses fonctions par les Associés que pour motif grave.

### Art. 22. Allocation des profits.

22.1 Les droits de participation aux bénéfices de l'Associé Commandité seront déterminés sur base des mécanismes de distribution tels que prévus dans le Mémoire.

22.2 Des distributions seront faites sur proposition de l'Associé Commandité. Chaque distribution de dividendes sera faite en accord avec le Mémoire.

22.3 Les dividendes pourront être payés en euro ou dans n'importe quelle autre devise déterminée par l'Associé Commandité et ils pourront être payés à telles endroits et moments tels que déterminés par l'Associé Commandité, soumis aux conditions posées par le Mémoire.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 23. Dissolution - Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute volontairement par une résolution de l'assemblée générale des Associés en conformité avec les exigences de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915 et avec l'accord de l'Associé Commandité ou à l'expiration du délai prévu à l'Article 5.

23.2 La Société sera dissoute dans le cas du renvoi de l'Associé Commandité, si un nouvel Associé Commandité n'est pas nommé dans les 90 jours suivant ce renvoi.

23.3 Il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des Associés en vertu de la Loi SICAR. Les Associés détermineront également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs en vertu de la Loi SICAR.

23.4 Une classe peut être dissoute par le rachat obligatoire de ses Actions sur décision de l'Associé Commanditaire:

a) si la VNI de la classe concernée a diminué en dessous d'un montant que l'Associé Commandité considère comme le montant minimum requis pour l'existence d'une telle classe, ou

b) si un changement de la situation économique ou politique par rapport à la classe concernée a des conséquences négatives matérielles sur les investissements de ladite classe, ou

c) de manière à procéder à une rationalisation économique, ou

d) si cela s'impose dans l'intérêt des Associés.

23.5 Le prix de rachat d'une classe d'actions dissoute sera la VNI par Action (prenant en compte les prix de réalisation des Investissements and frais y relatifs), calculés à la Date d'Evaluation auquel la décision de dissoudre prend effet.

23.6 A la fin du processus de rachat et de liquidation de la Société, tous montants qui n'ont pas été réclamés par les Associés seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires pour la durée requise par la loi.

## VII. Disposition générale

**Art. 24. Modifications des Articles.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des Associés, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévus par la loi luxembourgeoise, et sous respect de l'accord de l'Associé Commandité, étant entendu que cet accord ne pourra être refusé en cas de changement, éviction ou remplacement de l'Associé Commandité. L'assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si au moins soixante-quinze pourcent (75 %) du capital sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la façon décrite à l'article 18.

Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des voix des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement 1.500 Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Seidl, Gerique, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2013. Relation: RED/2012/64. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013013868/1107.

(130016163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

### **Jena Investments S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Jena Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.677.

### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 31 janvier 2013 que:

- La démission de la Monsieur Bob MULLER de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- Monsieur Robert FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société.
- Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

- La démission de la société CLAR, Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis S.A., de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- La société MARC MULLER CONSEILS Sàrl dont les bureaux sont sis 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Le siège social de la société a été modifié et sera sis au 121, Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013018739/27.

(130022201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

### **Dundeeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January,

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on January 21<sup>st</sup>, 2013,

which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

#### **Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Dundeeal (International) 12 S.a r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests,

limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial or real estate operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used notably, without limitation, to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company,

including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Transitory Provision*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

### *Subscription and Liberation*

The appearing party, represented as above stated, having drawn up the Articles of Association, subscribes to the entire twelve thousand five hundred (12,500) shares and fully pay these shares by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) is available to the Company, as it has been proven to the notary who certifies the same.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred twenty euro (EUR 1,120.-).

### *Decisions of the sole shareholder.*

The appearing party, represented as above stated and representing the entire subscribed capital of the Company, took the following decisions, as sole shareholder of the Company:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers.
2. Resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

#### *Class B Manager:*

- a) Mr. Frank Pletsch, born in Trier, Germany, on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- b) Mr. Mark Gorholt, born in Trier, Germany, on 26 November 1980, with professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

#### *Class A Manager:*

Mr. Mark Hogan, born in Toronto, Canada, on 10 November 1975, with professional address at 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

3. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

«Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 160.396,

représentée par Mlle Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les

sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dundeal (International) 12 S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérante, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance élira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante, représentée comme ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, souscrit l'entièreté des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libère intégralement moyennant apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent vingt euros (1.120,-EUR).

### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant le capital souscrit, a pris les décisions suivantes, en tant qu'associée unique de la Société:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3).
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de catégorie B:*

a) M. Franck Pletsch, né à Trèves, Allemagne, le 15 Juillet 1974, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

b) M. Mark Gorholt, né à Trèves, Allemagne, le 26 novembre 1980, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

#### *Gérant de catégorie A:*

M. Mark Hogan, né à Toronto (Canada), le 10 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

3. Le siège social est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3500. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013627/598.

(130015840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Aurora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.654.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aurora Group Holdings Limited, a limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Bermuda having its registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Trade Register of Bermuda under number 45718,

here represented by Mrs Séverine HACKEL, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 23<sup>rd</sup> November 2012.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is to invest, acquire, hold and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"), or any other companies or entities it deems fit. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and any other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Aurora Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"), composed of one or more managers A and one or more managers B.

The managers are appointed and may be dismissed at any time by the General Partner Meeting ad nutum (without any reason).

One manager A and one manager B shall constitute a quorum for a meeting of the Board of Managers. Any manager A may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager A as his proxy. A manager A may represent more than one manager A and a manager B may represent more than one manager B. Any manager B may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager B as his proxy.

All resolutions at meetings of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the votes cast by the managers A present or represented at such meeting and a majority of the votes cast by the managers B present or represented at such meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Manager A and one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers shall meet as often as a manager requests a meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any other suitable means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The convening notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings of the Board of Managers shall customarily be held in Luxembourg.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other suitable means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

If all managers are absent or prevented from performing their duties, the management of the Company shall be temporarily vested in the General Partner Meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on the first Tuesday of the first week of June every year at 10.00 o'clock. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

*Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Aurora Group Holdings Limited, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the formation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

Are appointed managers of the Company with the powers indicated in article 12 of the articles of association:

*Managers A:*

- Mr Andrew JOHNSON, born on 5<sup>th</sup> February 1965 in Bulawayo, Zimbabwe residing in Haus Verval, Hôfijweg 15/03, 7250 Klosters, Switzerland;

*Managers B:*

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on May 27, 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, born on February 10, 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The above mentioned managers are appointed for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2013.

The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Aurora Group Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda, immatriculée auprès du Registre Commercial de Bermuda sous le numéro 45718,

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, Maître en Droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 23 novembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»), ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée. La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «Aurora Holdings S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B constituent le quorum pour tenir le conseil de gérance. Un gérant de catégorie A peut nommer un autre gérant de catégorie A par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre message électronique. Un gérant de catégorie A peut représenter plus d'un gérant de même catégorie et un gérant de catégorie B peut représenter plus de gérants de même catégorie. Un gérant de catégorie B peut nommer un autre gérant de catégorie B par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre message électronique.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées par une majorité de gérants A présents ou représentés et une majorité de gérants B présents ou représentés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance A et d'un membre du conseil de gérance B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Le procès-verbal de la réunion est signé par le président et le secrétaire de séance.

Convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins deux jours ouvrables bancaires avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Toute convocation écrite doit indiquer l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que son objet.

Convocation peut être donnée oralement, par écrit, fax, câble, télégramme, télex, ou tout autre message électronique.

Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque gérant.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés

Tout conseil de gérance doit se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Si tous les gérants sont absents ou empêchés, la gestion de la Société est temporairement dévolue à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale annuelle. Elle se tient le premier mardi de la première semaine du juin de chaque année à 10.00 heure. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger.

Les autres Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Circulaires des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute Assemblée Générale sont envoyées, par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, à chaque Associé, à son adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Aurora Group Holdings Limited, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12 500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1 250,- EUR).

#### *Estimation*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Suite à la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Sont nommés comme gérants de la Société, avec les pouvoirs indiqués à l'article 12 des Statuts:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Andrew Johnson, né le 5 février 1965, à Bulawayo, Zimbabwe, demeurant à Haus Verval, Höfijweg 15/03, 7250 Klosters, Suisse;

##### *Gérants de catégorie B:*

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les gérants mentionnés ci-dessus sont nommés pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2013.

Le siège social est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/858. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013013529/423.

(130016304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Sun Side Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.233.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «SUN SIDE HOLDING S.A.» (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 23 août 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 25 janvier 2007;

- que le capital social de la société «SUN SIDE HOLDING S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Joëlle MAMANE, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. MAMANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62454. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012567/55.

(130014425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.